

10 ans/10 victoires : le label DD&RS

20 mars 2017

Pour célébrer l'anniversaire des 10 ans du REFEDD, nous organisons une campagne qui fait le point sur les 10 grandes victoires réalisées par les membres du réseau depuis sa création. Ainsi, deux fois par mois jusqu'au mois de juin, on vous invite à découvrir les étapes clés du REFEDD, celles qui ont marqué son histoire.



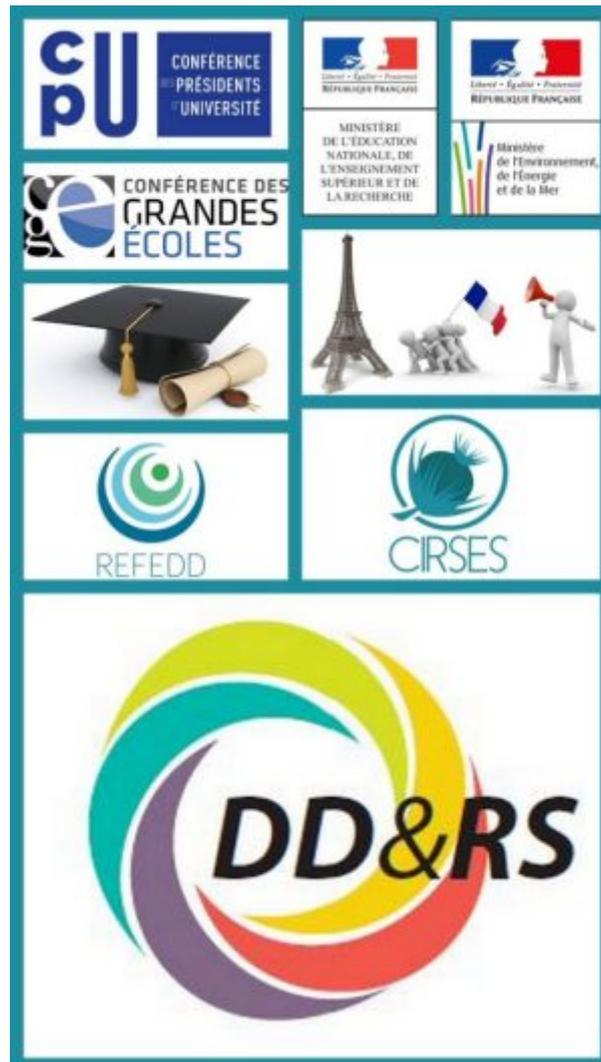
Après la CNE, les RENEDD, la COY11, le Livre Blanc étudiant pour une transition énergétique citoyenne et l'insertion professionnelle, place désormais à la création du **Label DD&RS**, soit le label de développement durable et responsabilité société pour les établissements d'enseignement supérieur.

En 1 an, 14 établissements labellisés
"Développement Durable et Responsabilité Sociétale"



Un label né d'une volonté collective à instaurer plus de développement durable dans les campus

Ce dispositif de labellisation est né de l'impulsion de plusieurs universités et de grandes écoles, de la [Conférence des Grandes Écoles](#), de la [Conférence des Présidents d'Universités](#), du [Ministère en charge du développement durable](#), du [Ministère en charge de l'enseignement supérieur](#)... et du REFEDD ! Il permet notamment de valoriser nationalement et internationalement les démarches de **développement durable et de responsabilité sociétale** des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.



Les structures composantes du label DD&RS

Pour la petite histoire, le label « [...] s'inscrit dans la lignée de l'art 55 du Grenelle 1 de l'environnement, en réponse à la feuille de route de la Conférence environnementale 2013 et au nombre des initiatives internationales rassemblées sur la plate-forme www.sustainabilityperformance.org. » Ce dispositif est aujourd'hui coordonné par le [CIRSES](#) (le Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur).

L'implication des étudiant.e.s dans le dispositif de labellisation DD&RS

Le principe de la labellisation est simple : les établissements déposent leur candidature qui est ensuite étudiée auprès d'un comité de 3 auditeurs dont 2 « libres » (en général les membres du personnel administratif des campus) et 1 « étudiant ». Ces derniers s'appuient sur un « guide de l'auditeur » spécialement conçu pour les accompagner dans cette étape. Le label DD&RS est ensuite attribué par le [Comité de labellisation](#) (CPU, CGE, CIRSES, le REFEDD) **pour une durée maximale de 4 ans**. Découvrez [ici](#) la liste complète des établissements ayant déjà reçu la labellisation.

Le REFEDD a participé à la création du label DD&RS pour **permettre aux étudiant.e.s, première population des campus, d'intégrer le processus de labellisation**. L'objectif était aussi de favoriser les liens entre ces derniers et la population administrative des établissements, qui ne sont pas forcément amenés à se rencontrer régulièrement.

Depuis un an, le REFEDD a formé plus de 50 étudiant.e.s au dispositif de labellisation. **Aujourd'hui, 14 étudiant.e.s ont été sélectionné.e.s pour auditer les établissements candidats au label DD&RS.**